

Envoyé en préfecture le 14/02/2022

Reçu en préfecture le 14/02/2022

Affiché le



ID : 079-200041317-20220207-C__12_02_2022-DE

niort agglo

Agglomération du Niortais

Votants : 78

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 31 janvier 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 07 février 2022

GESTION DES DÉCHETS - MARCHÉ POUR LE TRANSPORT ET LE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA) - LANCEMENT DE LA CONSULTATION

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Annick BAMBERGER, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Valérie BELY-VOLLAND, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Christian BREMAUD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Anne-Sophie GUICHET, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Yann JEZEQUEL, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marcel MOINARD, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Mélina TACHE, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Nicolas VIDEAU, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Stéphanie ANTIGNY à Nicolas VIDEAU, Jeanine BARBOTIN à Dominique SIX, Yamina BOUDAHMANI à Florent SIMMONET, Sophie BOUTRIT à Gérard LEFEVRE, Christelle CHASSAGNE à Nicolas ROBIN, Cathy Corinne GIRARDIN à François GIBERT, Anne-Lydie LARRIBAU à Christine HYPEAU, Sophia MARC à Johann SPITZ, Bastien MARCHIVE à Jérôme BALOGE, Marie-Paule MILLASSEAU à Lydia ZANATTA, Lucy MOREAU à Christian BREMAUD, Richard PAILLOUX à Nadia JAUZELON, Agnès RONDEAU à Thierry DEVAUTOUR, Yvonne VACKER à Lucien-Jean LAHOUSSE, Florence VILLES à Elmano MARTINS.

Titulaires absents :

Ségolène BARDET, Sophie BROSSARD, Elisabeth MAILLARD, Michel PAILLEY.

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Philippe TERRASSIN

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 7 FÉVRIER 2022

GESTION DES DÉCHETS - MARCHÉ POUR LE TRANSPORT ET LE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA) - LANCEMENT DE LA CONSULTATION

Monsieur **Claude BOISSON**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Chaque année, la Communauté d'Agglomération du Niortais assure la collecte et le transfert de 33 000 tonnes de déchets ménagers et assimilés par an, dont 4 800 tonnes par an sont traitées via une convention d'entente avec le SMITED.

Les marchés actuels de transport et de traitement se terminent au 31 décembre 2022. Aussi, il convient de les renouveler par le lancement d'une consultation.

Ce marché concerne **6 lots** :

- **Lot 1 : Transport des Déchets Ménagers et Assimilés (Ordures Ménagères Résiduelles et tout-venant/DAE)**

Pour le transport, il s'agit d'acheminer ces déchets ménagers et assimilés depuis les sites de transfert jusqu'aux sites de traitement.

La prestation comprend les véhicules et matériels de transport adaptés à la prestation en nombre suffisant et les chauffeurs. Le chargement est réalisé par les moyens humains et matériels de la CA du Niortais.

Le montant estimatif annuel est de : **362 000 € HT** ;

Le montant maximum du lot 1 est de : **2 000 000 € HT**.

- **Lots 2A - 2B - 2C : Traitement des Ordures Ménagères Résiduelles : 10 000 t/ an pour le lot 2A et 5 000 t/ an pour les lots 2B et 2C.** Les sites de traitement des OMR sont de différents types (enfouissement sans pré-traitement, pré-traitement avec valorisation matière et enfouissement des refus, unité de valorisation énergétique). Ces sites ont des autorisations préfectorales de tonnages annuels pouvant être réceptionnés et traités qui sont différentes et plus ou moins importantes.

Le montant estimatif annuel du **lot 2A** est de : **1 497 500 € HT** TGAP comprise;

Le montant maximum du lot 2A est de : **7 000 000 € HT** TGAP comprise

Le montant estimatif annuel du **lot 2B** est de : **798 750 € HT** TGAP comprise;

Le montant maximum du lot 2B est de : **4 000 000 € HT** TGAP comprise

Le montant estimatif annuel du **lot 2C** est de : **798 750 € HT** TGAP comprise;

Le montant maximum du lot 2C est de : **4 000 000 € HT** TGAP comprise

- **Lot 3A - 3B : Traitement des tout venant/DAE (Déchets des Activités des Entreprises) : 4 000 t/ an pour le lot 3A et 4000 t/an pour le lot 3B.**

Le montant estimatif annuel du **lot 3A** est de : **561 000 € HT** TGAP comprise ;
Le montant maximum du lot 3A est de : **2 500 000 € HT**.

Le montant estimatif annuel du **lot 3B** est de : **561 000 € HT** TGAP comprise ;
Le montant maximum du lot 3B est de : **2 500 000 € HT**.

Ce marché est programmé pour **une durée de 4 ans** à compter du **1^{er} janvier 2023**.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve le lancement de la consultation du marché pour le transport et le traitement des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer les marchés et tous les documents s'y afférant.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Claude BOISSON

Vice-Président Délégué

Envoyé en préfecture le 14/02/2022

Reçu en préfecture le 14/02/2022

Affiché le

SLOW

ID : 079-200041317-20220207-C__12_02_2022-DE